

Politique de HNB concernant les vestiaires

Modifier le 14 octobre 2004

Lors de l'assemblée générale annuelle 2003 de Hockey Nouveau-Brunswick, une motion visant à adopter et à faire respecter la politique de Hockey Canada sur la mixité des vestiaires a été approuvée par les membres. Cette politique, telle qu'énoncée dans le bulletin 01/28 de Hockey Canada, a été approuvée par le conseil d'administration du Hockey Canada:

1. Lorsqu'il y a des installations séparées pour les participants masculins et féminins, ceux-ci devraient s'en servir.
2. Si les installations ne disposent pas d'aires séparées pour se changer, les joueurs devraient s'habiller, se déshabiller et prendre leur douche chacun leur tour. Il incombe à l'équipe de fournir un plan qui permettra d'assurer la sécurité des joueurs individuels lorsqu'ils s'habillent, se déshabillent et prennent leur douche.
3. La présente entente constitue, au minimum, une méthode pour résoudre la question.
4. Les équipes individuelles devraient être libres d'assouplir les présentes règles et directives pour mieux répondre aux besoins de tous les participants si l'équipe accepte un autre plan.

Si une équipe ne s'entend pas sur une solution de rechange conformément à l'article 4, le joueur du sexe sous-représenté peut insister pour que la politique ci-après soit appliquée :

- **Déclaration d'intention** : HNB et ses associations locales sont déterminés à garantir la participation égale des joueurs et des joueuses dans tous les niveaux de jeu offerts par les ligues. Pour réaliser cet objectif, des politiques visant à assurer la protection d'un niveau raisonnable d'intimité et de sécurité pour l'ensemble des joueurs et des joueuses et à leur permettre d'avoir un accès équitable aux périodes d'entraînement et aux activités d'équipe seront mises en oeuvre.
- **Code vestimentaire** : Dans les équipes composées de joueurs des deux sexes, les vestiaires seront surveillés par les entraîneurs et les adjoints. En présence d'un joueur du sexe opposé, les joueurs de sexe masculin doivent porter au moins un caleçon boxeur tandis que les joueurs de sexe féminin doivent porter au moins une culotte et un tee-shirt.
- **Douches** : Dans les équipes composées de joueurs des deux sexes, les joueurs du sexe sous-représenté doivent être en mesure d'avoir accès aux douches et de sortir du vestiaire avant que le reste des joueurs ait accès aux douches.

À la réunion d'automne 2017 de Hockey Nouveau-Brunswick, un amendement a été proposé au conseil d'administration pour ajouter un énoncé de la politique sur les vestiaires des athlètes transgenres à la Politique sur les vestiaires mixtes de HNB.

Contexte : Tous les joueurs ont le droit de participer pleinement au sein de HNB, conformément aux règlements administratifs, règles et politiques de HNB. Pour ce faire,

les associations de hockey mineur, avec la collaboration de HNB, doivent travailler de manière proactive afin d'assurer que tous les espaces des vestiaires et toutes les procédures sont sécuritaires, inclusifs et équitables en considérant tous les obstacles à la participation et en les faisant tomber. Cela inclut le fait de considérer et de faire tomber les obstacles pour les joueurs protégés sous l'un ou l'autre des motifs mentionnés (p. ex. : identité sexuelle et incapacité).

Énoncé d'intention : Tous les joueurs ont le droit d'utiliser le vestiaire en fonction de leur identité et expression sexuelle, et qui répond à leurs besoins individuels. C'est le cas peu importe l'âge des joueurs, leur nom légal, leur sexe ou sexe assigné ou toute marque d'identité sexuelle sur les documents légaux, notamment les pièces d'identité. Pour le confort de tous les participants, il est recommandé que les joueurs indiquent leur intention en ce sens aux dirigeants de l'équipe, et ce, le plus tôt possible. Cela pourrait atténuer de potentielles préoccupations, permettre des possibilités et amorcer une communication. Si, en raison des contraintes du bâtiment et en dépit les meilleurs efforts proactifs d'une association de hockey mineur, un vestiaire pouvant satisfaire les besoins d'un joueur ou d'une joueuse n'est pas disponible, il est du devoir de cette association de hockey mineur, avec la collaboration de HNB, de travailler avec le joueur ou la joueuse en question pour trouver un espace-vestiaire équivalent et approprié.

Code vestimentaire : Concernant l'identité et l'expression sexuelle, un joueur ou une joueuse a le droit d'utiliser le vestiaire ou l'espace-vestiaire équivalent et approprié qu'il ou qu'elle considère être le plus sécuritaire et inclusif et celui correspond le mieux à son identité ou expression sexuelle et à son statut transitionnel. En tant que tel, les vestiaires seront supervisés par les entraîneurs et entraîneurs adjoints. Si une personne transgenre est membre d'une équipe, aucun joueur ou aucune joueuse ne pourra porter que ses sous-vêtements (idéalement, ils porteront un t-shirt et un short).